

MOUVEMENT JEUNES ET SANTÉ MENTALE

C'est fou la vie,

faut pas en faire une maladie!

DÉCLARATION COMMUNE

Issue du Forum «JEUNES ET SANTÉ MENTALE :
Pour un regard différent» tenu le 15 avril 2016.

**LA VALEUR QUI GUIDE NOS ACTIONS EST
LA PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE.** À ce titre, nous
adhérons à la définition qu'en donne le *Plan d'action en santé
mentale 2015-2020 : Faire ensemble et autrement*, ainsi que la
Politique de santé mentale de 1989 :

Il est important d'assurer la primauté de la personne par le respect

- de sa personnalité
- de sa façon de vivre
- de ses différences
- des liens qu'elle entretient avec son environnement.

La primauté de la personne implique

- de tenir compte du point de vue et des capacités
de la personne utilisatrice de services
- de favoriser sa participation et celle de son entourage
- la prise en compte de l'ensemble de ses besoins
et de sa situation biopsychosociale.

La promotion, le respect et la protection des droits
en constituent des aspects fondamentaux.

NOS INQUIÉTUDES

FACE À LA MÉDICALISATION DES DIFFICULTÉS DES JEUNES

- La hausse des diagnostics psychiatriques
et de la consommation de médicaments
psychotropes chez les jeunes (enfants,
adolescents, jeunes adultes) ainsi que
le recul des approches alternatives
et globales.
- Le dépistage en bas âge et la médecine
prédictive pouvant amener à un
étiquetage stigmatisant et à du
profilage social.
- Les grandes difficultés d'accès aux
services publics pour les jeunes et leurs
familles, de suivi médical et de ponts
entre ces différents services publics.
- La méconnaissance, l'ignorance
et le non-respect des droits liés à la
médication (droit à l'information,
droit au consentement aux soins libre
et éclairé, droit à la participation au
traitement, droit à l'accompagnement).



AGIDD-SMO
ASSOCIATION DES GROUPES D'INTERVENTION
EN DÉFENSE DES DROITS EN SANTÉ MENTALE
DU QUÉBEC



Regroupement
des ressources alternatives
en santé mentale
du Québec



Le Regroupement
des Auberges du cœur du Québec

NOS REVENDICATIONS

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT :

- Que tous les jeunes et leurs proches aient accès
gratuitement à des services d'aide et de soutien
psychosociaux et alternatifs à la médication
psychiatrique et que l'accès à ces services ne soit
pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.
- Que l'expertise des jeunes soit reconnue par leur
participation égalitaire sur toutes questions qui les
concernent, notamment dans l'élaboration, la mise en
œuvre, et l'évaluation des politiques et plans d'action.
- Que l'exercice du droit à l'information, du droit
à la participation au traitement, du droit à
l'accompagnement et du droit au consentement
aux soins libre et éclairé soit respecté et garanti
pour tous les traitements liés à la santé mentale.
- Que le gouvernement mette immédiatement en place
une commission sur la médicalisation des problèmes
sociaux des jeunes.

J'ADHÈRE À LA DÉCLARATION COMMUNE

EN TANT QU'ORGANISATION

Code postal de mon organisation :

EN TANT QU'INDIVIDU

Je désire que mon nom soit confidentiel

Mon nom peut être diffusé

NOM (LETTRES MOULÉES) :

Voici mon **COURRIEL** afin que je demeure informé :

RETOURNEZ À : 4837, rue Boyer, bureau 210, Montréal (Québec) H2J 3E6 • Télécopieur : 514 523-0797 • info@agidd.org